



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 04 Mars 2026 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 10 Mars 2026 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 16

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ASSISTAIENT :

Mme Sandrine ROUX, LANNION-TREGOR Communauté - M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - M. Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - M. Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie LESAGE, SMITRED Ouest d'Armor - Mme isabelle ALLANO, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Louis THOMAS, Conseiller aux Décideurs Locaux, Trésorerie de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Gervais EGAULT, Président de LANNION-TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Pierre HUONNIC, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Olivier HOUZET, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, GUINGAMP Paimpol Agglomération - Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. François PRIGENT.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

Le Président soumet à l'approbation des membres présents deux nouvelles délibérations non inscrites à l'ordre du jour et concernant d'une part « la convention de coopération locale entre le SMICTOM Centre Ouest et le SMITRED Ouest d'Armor » et d'autre part « installation de production d'électricité – garanties de capacité ».

Les membres du Bureau Permanent acceptent cette demande.

I - ASSURANCES – LOT N°1 « DOMMAGES AUX BIENS »

Le Président précise que le SMITRED Ouest d'Armor reste dans l'attente d'une offre pour ce lot n°1 « Dommages aux biens ».

II - ASSURANCES – LOT N°2 « RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES »

Le Président expose que lors du bureau permanent du 14 janvier 2026, le lot n°2 « responsabilité civile et risques annexes » de l'opération d'assurance a été attribué à K RE/CHUBB sur la base d'un montant annuel de 34 393.90 € TTC (révisable selon l'évolution de l'indice FFB), décomposé comme suit : 15 314.40 € TTC pour la responsabilité civile générale et 19 079.50 € TTC pour la responsabilité civile environnementale.

Le Président expose qu'à la lecture de la proposition contractuelle n'était pas compris les frais de dossier de 50 € sur la responsabilité civile environnementale et 0.10 € de taxes complémentaires pour la responsabilité civile générale. Le Président indique que le montant annuel est donc de 34 444 € TTC au lieu de 34 393.90 € TTC.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, **l'avis de la Commission d'Appel d'Offres est sollicité** pour l'attribution du marché conformément aux dispositions ci-dessous :

Offre reçue : KRE/CHUBB pour un montant annuel de 34 444.00 € TTC (15 314.50 € pour la responsabilité civile générale et 19 129.50 € pour la responsabilité civile environnementale). Offre valable à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans.

Au vu de l'analyse de l'offre, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a décidé de retenir l'offre **KRE/CHUBB** pour un montant annuel de **34 444.00 € TTC (15 314.50 €** pour la responsabilité civile générale et **19 129.50 €** € pour la responsabilité civile environnementale).

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Suite à l'avis FAVORABLE émis par la commission d'appel d'offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n° 2 « responsabilité civile et risques annexes », l'offre de la Société **KRE/CHUBB** pour un montant annuel de **34 444.00 € TTC (15 314.50 €** pour la responsabilité civile générale et **19 129.50 €** pour la responsabilité civile environnementale).

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à procéder aux règlements correspondants.

III - FOURNITURES ENTRETIEN, DEPANNAGES SUR PNEUMATIQUES DU PARC DE VEHICULES ET MATERIELS DU SMITRED OUEST D'ARMOR : AVENANT N°2

Le Président expose que dans le cadre du marché relatif à la fourniture, entretien, dépannages sur pneumatiques du parc de véhicules et matériels du SMITRED Ouest d'Armor, il y a lieu d'établir un avenant n°2 afin de prendre en compte l'ajout de nouvelles dimensions de pneumatiques dans le bordereau des prix du marché. Cet avenant n°2 est sans incidence sur les montants minimum et maximum annuels du marché.

Cet exposé entendu
Après lecture de l'avenant n°2,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 au marché tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

IV - CONSULTATION REPRENEUR DU PAPIER ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le Président expose que le SMITRED Ouest d'Armor a lancé en janvier 2026 une consultation afin de sélectionner un repreneur de papier issu de la collecte sélective (sorte 1.11). En effet, le contrat en cours arrive à échéance le 31 mars 2026.

A l'issue de cette consultation, c'est la **Société NORSKE SKOG GOLBEY**, dont l'offre technico-économique a été jugée la meilleure, qui a été retenue comme repreneur exclusif.

Le Président indique qu'un contrat, d'une durée de 4 ans, va donc être conclu avec cette entreprise.

Cet exposé entendu,
Après lecture du contrat,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** l'offre de la **Société NORSKE SKOG GOLBEY** comme repreneur du papier issu de la collecte sélective (sorte 1.11).

- **D'APPROUVER** le contrat de reprise avec **Société NORSKE SKOG GOLBEY**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

V - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Président propose de modifier le tableau des emplois du SMITRED Ouest d'Armor afin de prendre en compte la nouvelle organisation du SMITRED Ouest d'Armor à compter du 1^{er} mars 2026.

Vu l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial en date du 06 Février 2026.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois ci-annexé.

TABEAU DES EMPLOIS

POSTE	NBR DE POSTE	GRADE		TEMPS DE TRAVAIL	POSSIBILITÉ DE RECRUTER UN CONTRACTUEL
		MINIMUM	MAXIMUM		
DIRECTION GÉNÉRALE					
Directeur(rice)/Général	1	Ingénieur	Ingénieur hors-classe	temps complet	oui
DIRECTION ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
Directeur(rice) de l'Administration Générale *	1	Attaché	Attaché Principal	temps complet	oui
Responsable RH	1	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	Attaché	temps complet	oui
Assistant(e) RH / Responsable Formations	1	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Agent polyvalent d'intendance et de logistique	1	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Agent d'entretien	1	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps non complet	oui
Agent d'entretien	1	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Assistant(e) Commande Publique / Finances	1	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Comptable	1	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	temps complet	oui
Responsable Communication	1	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Chargé(e) de Communication	1	Adjoint d'Animation Territorial	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	temps complet	oui
Animateur(rice)	2	Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Responsable du suivi des éco-organismes	1	Technicien	Ingénieur	temps complet	oui
Animateur(rice) QSE	1	Technicien	Ingénieur	temps complet	oui

DIRECTION D'EXPLOITATION						
Directeur(rice) d'Exploitation	1	Ingénieur		Ingénieur Principal	temps complet	oui
Responsable Multifilières	1	Technicien		Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Responsable Adjoint Multifilières	1	Adjoint Technique Territorial		Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Coordinateur(rice) de la cabine de tri / Opérateur(rice) de tri	2	Adjoint Technique Territorial		Agent de Maîtrise	temps complet	oui
Opérateur(rice) de tri	8	Adjoint Technique Territorial		Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Opérateur(rice) DASRI	1	Adjoint Technique Territorial		Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Agent de maintenance	1	Adjoint Technique Territorial		Technicien	temps complet	oui
	1	Adjoint Technique Territorial		Agent de maîtrise	temps complet	oui
Agent d'entretien	2	Adjoint Technique Territorial		Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
	1	Adjoint Technique Territorial		Agent de maîtrise	temps complet	oui
Agent de plateformes	2	Adjoint Technique Territorial		Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
	2	Adjoint Technique Territorial		Agent de maîtrise	temps complet	oui
Responsable Compostage	3	Adjoint Technique Territorial		Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
	1	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe		Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Responsable Adjoint Compostage	1	Adjoint Technique Territorial		Agent de maîtrise	temps complet	oui
	2	Adjoint Technique Territorial		Agent de maîtrise	temps complet	oui
Agent de broyage	6	Adjoint Technique Territorial		Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
	2	Adjoint Technique Territorial		Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Agent d'exploitation de IUJCOM	2	Adjoint Technique Territorial		Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
	2	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe		Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Responsable Logistique	2	Adjoint Administratif Territorial		Agent de maîtrise	temps complet	oui
	2	Adjoint Technique Territorial		Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Chauffeur	11	Adjoint Technique Territorial		Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui

DIRECTION TECHNIQUE						
Directeur(rice) Technique	1	Ingénieur		Ingénieur Principal	temps complet	oui
* Chargé(e) des Infrastructures / VRD	1	Technicien		Ingénieur	temps complet	oui
Agent Technique Polyvalent	2	Adjoint Technique Territorial		Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Responsable Mécanique	1	Adjoint Technique Territorial		Technicien	temps complet	oui
Mécanicien	1	Adjoint Technique Territorial		Agent de maîtrise	temps complet	oui
	3	Adjoint Technique Territorial		Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	oui
Assistant(e) Technico-Administratif	1	Adjoint Technique Territorial		Technicien	temps complet	oui

* Poste pouvant être pourvu, par détachement, sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une Commune de 2 000 à 10 000 habitants

VI - MODIFICATION DU TABLEAU DU RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.714-1 et suivants,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu les délibérations instaurant la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en date du 18 Janvier 2017 et du 11 mars 2020.

Vu le Décret n°2020-182 en date du 27 Février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale et prenant en compte les nouveaux cadres d'emplois éligibles.

Vu les délibérations en date du 31 Mars 2021, du 29 Juin 2022, du 21 Mai 202 et du 17 Septembre 2025 modifiant le tableau du RIFSEEP.

Vu l'avis donné émis par le Comité Social Territorial sur le tableau des emplois en sa séance du 06 Février 2026,

Vu l'avis donné par le Comité Social Territorial en sa séance du 06 Février 2026.

POSTE	GRADE		RÉGIME INDEMNITAIRE GROUPE DE FONCTIONS	
	MINIMUM	MAXIMUM	MINIMUM	MAXIMUM
DIRECTION GÉNÉRALE				
Directeur(rice) Général	Ingénieur	Ingénieur hors-classe	A1	
DIRECTION ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Directeur(rice) de l'Administration Générale *	Attaché	Attaché Principal	A1	
Responsable RH	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	Attaché	C1	A2
Assistant(e) RH / Responsable Formations	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	C1	B2
Agent polyvalent d'intendance et de logistique	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	C2	
Agent d'entretien	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
Agent d'entretien	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
Assistant(e) Commande Publique / Finances	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	C1	B2
Comptable	Adjoint Administratif Territorial	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	C2	B3
Responsable Communication	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	C1	B1
Chargé(e) de Communication	Adjoint d'Animation Territorial	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	C1	B3
Animateur(rice)	Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
Responsable du suivi des éco-organismes	Technicien	Ingénieur	B2	A2
Animateur(rice) QSE	Technicien	Ingénieur	B2	A2
DIRECTION D'EXPLOITATION				
Directeur(rice) d'Exploitation	Ingénieur	Ingénieur Principal	A1	
Responsable Multifilières	Technicien	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B1	
Responsable Adjoint Multifilières	Adjoint Technique Territorial	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	C1	B2
Coordinateur(rice) de la cabine de tri / Opérateur(rice) de tri	Adjoint Technique Territorial	Agent de Maîtrise	C1	
Opérateur(rice) de tri	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
Opérateur(rice) DASRI	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C1	
Agent de maintenance	Adjoint Technique Territorial	Technicien	C2	B2
	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C2	C1
	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
Agent d'entretien	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C2	C1
	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
Agent de plateformes	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C2	C1
	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
Responsable Compostage	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	C1	B1
Responsable Adjoint Compostage	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C1	B2
Agent de broyage	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C2	C1
	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
Agent d'exploitation de PUCOM	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
Responsable Logistique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	C1	B1
Assistant(e) Logistique	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
Chauffeur	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C1	
	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
DIRECTION TECHNIQUE				
Directeur(rice) Technique	Ingénieur	Ingénieur Principal	A1	
Chargé(e) des Infrastructures / VRD	Technicien	Ingénieur	B1	A2
Agent Technique Polyvalent	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
Responsable Mécanique	Adjoint Technique Territorial	Technicien	C1	B1
Mécanicien	Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise	C1	
	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C2	
Assistant(e) Technico-Administratif	Adjoint Technique Territorial	Technicien	C1	B2

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)			
Groupes de fonctions		IFSE	CIA
		Montants annuels	Montants annuels
		Montant annuel Maxi	Montant annuel Maxi
A	A1 - Administratif	36 210 €	6 390 €
	A1 - Technique	46 920 €	8 280 €
	A2 - Administratif	32 130 €	5 670 €
	A2 - Technique	40 290 €	7 110 €
B	B1 - Administratif	17 480 €	2 380 €
	B1 - Animation	17 480 €	2 380 €
	B1 - Technique	19 660 €	2 680 €
	B2 - Administratif	16 015 €	2 185 €
	B2 - Animation	16 015 €	2 185 €
	B2 - Technique	18 580 €	2 535 €
	B3 - Administratif	14 650 €	1 995 €
	B3 - Animation	14 650 €	1 995 €
	B3 - Technique	17 500 €	2 385 €
C	C1 - Administratif	11 340 €	1 260 €
	C1 - Animation	11 340 €	1 260 €
	C1 - Technique	11 340 €	1 260 €
	C2 - Administratif	10 800 €	1 200 €
	C2 - Animation	10 800 €	1 200 €
	C2 - Technique	10 800 €	1 200 €

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la modification du tableau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel conformément au tableau des emplois.

- **DE PRENDRE EFFET** à compter du 1^{er} Mars 2026.

VII - PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL, MAINTIEN DU PARITARISME ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DU SMITRED OUEST D'ARMOR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L252-8 à L252-10 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'article L254-4 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 27 janvier 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de :

- 75 agents, 23 Femmes - 52 hommes
- Soit 30.67 % femmes
- Soit 69.33 % hommes

Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **DE FIXER** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

- **DE DECIDER** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

- **DE DECIDER LE RECUEIL**, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants du SMITRED Ouest d'Armor.

- **DE NE PAS INSTITUER** une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du Comité Social Territorial en cas de risques professionnels particuliers.

VIII - ASSURANCE - REMBOURSEMENT DE SINISTRE CENTRE DE TRANSFERT DE MINIHY-TREGUIER

La délibération du 3 avril 2025 concernant le remboursement du sinistre du 30 août 2024 intervenu sur la porte sectionnelle et son encadrement au centre de transfert de Minihy-Tréguier, doit être modifiée à la suite d'une nouvelle proposition de remboursement de l'assurance :

- Une 1^{ère} indemnité de 14 715,11 € déduite de la franchise de 4 504 € soit 10 211,11 €. (Inchangée)
- Une 2^{nde} indemnité de 8 737,40 € au lieu de 7 451,50 € suite à la présentation de la facture.

Le montant global des reversements de l'assurance s'élève donc non pas à 17 662,61 € mais à 18 948,51 € pour une facture de 26 400 € TTC.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** le remboursement proposé.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier et à procéder à l'encaissement proposé.

IX - CONVENTION DE COOPERATION LOCALE ENTRE SMICTOM CENTRE OUEST ET LE SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président expose que le SMICTOM Centre Ouest situé à St Meen-Le-Grand (35), a décidé de moderniser son UVO (Unité de Valorisation Organique) qui traite les Ordures Ménagères Résiduelles de son territoire.

Des travaux doivent être réalisés en mars 2026 sur l'UVO du SMICTOM Centre Ouest, nécessitant le détournement de l'ensemble des déchets habituellement réceptionnés sur le site.

Par solidarité avec le SMICTOM Centre Ouest, le SMITRED Ouest d'Armor a décidé de réceptionner des ordures ménagères résiduelles pendant les travaux sur son site de Pluzunet.

Aussi, s'appuyant sur leurs outils respectifs, le SMITRED Ouest d'Armor et le SMICTOM Centre Ouest ont décidé de créer un partenariat afin d'optimiser les outils de traitement dont ils disposent.

A cette fin, les deux syndicats mixtes en charge de la compétence traitement des déchets ménagers se proposent d'établir une convention de partenariat.

Etablie en accord avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Bretagne qui encourage l'optimisation et la mutualisation des installations de traitement bretonnes, cette convention de coopération locale SMICTOM Centre Ouest - SMITRED Ouest d'Armor définit les modalités administratives, techniques et financières de cette coopération.

Le Président propose de signer cette convention d'une durée de six ans.

Cet exposé entendu,
Après lecture de la convention,
Le Bureau Permanent,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la convention de coopération SMITRED Ouest d'Armor – SMICTOM Centre Ouest.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

X - INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE – GARANTIES DE CAPACITE

Le Président expose que les installations de production d'électricité doivent faire une demande de certification auprès du gestionnaire de réseau de leur capacité de production d'électricité 4 ans en amont de la période de livraison, soit pour les hivers 2026/2027, 2027/2028, 2028/2029, 2029/2030 et 2030/2031. Ce mécanisme vise à sécuriser l'approvisionnement électrique du marché français en imposant aux fournisseurs d'électricité, l'achat de certificats de capacité à hauteur des besoins générés par leurs clients.

Le Président propose de souscrire un engagement de capacité de 1,4 MW avec ALPIQ qui réalisera les démarches de certifications nécessaires.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Président à souscrire un engagement de capacité de 1,4 MW avec ALPIQ pour les périodes concernées.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce contrat et à procéder aux règlements correspondants.

XI - LISTE DES PROCÉDURES ADAPTÉES, AVENANTS ET DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

La liste des procédures adaptées, avenants et décisions prises par délégation est remise à chaque participant.

XII – QUESTIONS DIVERSES

Arrêt technique

Franc TANGUY, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération, demande si les dates de l'arrêt technique sont bien finalisées ?

Dominique BARDINI, Directeur, répond que les dates de l'arrêt sont du 16 mai 2026 au 28 juin 2026.

Le Président Éric ROBERT précise que cette réunion du Bureau Permanent était la dernière de ce mandat. Il remercie l'ensemble des élus présents au cours des réunions de ce mandat et remercie également le personnel du SMITRED Ouest d'Armor.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 35.



SMITRED OUEST D'ARMOR

PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS
DU 5 FEVRIER au 10 MARS 2026 PASSES
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU
PRESIDENT

PROCEDURES ADAPTEES AVEC ANNONCES DU 5 FEVRIER AU 10 MARS 2026

Opérations	Entreprises	Montant H.T.	Date de signature du marché
Fourniture de fil recuit pour presse à balles	COMPTOIR METALLURGIQUE DE BRETAGNE 56539 QUEVEN	22 675,00 €	20 février 2026
Mission d'assistance technique à maître d'ouvrage pour la définition le suivi de marchés de travaux sur les sites de Plourivo et Minihy-Tréguier	CETIA INGENIERIE 22000 SAINT BRIEUC	60 000,00 €	20 février 2026
Mission d'assistance à maître d'ouvrage pour une extension de plateforme de compostage sur le site de Plourivo	PERSPECTIVES M.O. 29000 QUIMPER	12 600,00 €	20 février 2026
Fourniture de Lubrifiants. - Lot 1 : huiles	IGOL PICARDIE ILEDE France 80094 AMIENS	Montants de l'accord-cadre sur la durée maximum de 3 ans : -montant minimum : 15 000 € H.T. - montant maximum : 135 000 € H.T.	25 février 2026

Fourniture de Lubrifiants. - Lot 2 : graisses	IGOL PICARDIE ILEDE France 80094 AMIENS	Montants de l'accord- cadre sur la durée maximum de 3 ans : -montant minimum : 3 000 € H.T. - montant maximum : 60 000 € H.T.	25 février 2026
Mission d'assistance technique à maître d'ouvrage pour la définition le suivi et le contrôle de marchés de travaux de sécurité incendie	GLI 93100 MONTREUIL	82 850,00 €	6 mars 2026
Fourniture et mise en place de rayonnages	WDX SAS - SPADE EQUIPEMENTS 92000 NANTERRE	16 700,00 €	9 mars 2026
Transport et traitement de boues de STEP	VEOLIA AGRICULTURE France 62003 ARRAS	Montant maximum de l'accord-cadre sur la durée de 3 ans : 165 000 € H.T.	9 mars 2026
Achat de lots pour les animations 2026 - Lot 1 : lots pour les animations	BALLARD ET CIE 77127 LIEUSAINT	6 300 € H.T.	9 mars 2026
Achat de lots pour les animations 2026 - Lot 2 : cendriers de poche	BALLARD ET CIE 77127 LIEUSAINT	1 800 € H.T.	9 mars 2026

**PROCEDURES ADAPTEES SANS ANNONCES
DU 5 FEVRIER AU 10 MARS 2026**

Opérations	Entreprises	Montant H.T.	Date de signature du marché
Achat de matériel électrique Lot 1 : composants électriques et consommables à la connectique et à la numérotation des éléments électriques	SAS ELEC PRO DIS 35140 ST AUBIN DU CORMIER	1 013,37 €	11 février 2026

Achat de matériel électrique Lot 2 : unités d'éclairage à LED	YESSS ELECTRIC 22300 LANNION	1 083,78 €	10 février 2026
Achat de matériel électrique Lot 3 : outillage spécifique d'électricien	YESSS ELECTRIC 22300 LANNION	325,56 €	10 février 2026
Grutage caisson maritime	SLMT 22000 SAINT BRIEUC	480,00 €	24 février 2026
Barnum atelier maintenance	ESPACE LOCATION 22 22510 SAINT TRIMOEL	2 583,33 €	25 février 2026
Panneaux « broyage en cours »	DIRECT SIGNALTQUE 59190 HAZEBROUCK	1466,10 €	5 mars 2026

**AVENANTS
DU 5 FEVRIER AU 10 MARS 2026**

Opérations	Entreprises	Montant H.T.
<u>Avenant n°2 du 6 janvier 2026 (notifié le 13 février 2026) :</u> Marché de maîtrise d'œuvre de travaux de bâtiments	Sarl LAAB ARCHITECTES 22300 LANNION	Définition du forfait définitif de rémunération des travaux 2025